



LES ACHARDS

## COMMUNE de LES ACHARDS

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de conseillers représentés : 5  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 29

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un octobre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le quinze octobre deux mille vingt quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU.

**Absents donnant pouvoir** : Evelyne BAUD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Sarah MICHON, Charles-Bernard DRUGEON a donné pouvoir à Sophie CHATELIER, Isabelle LE BRUSQUET a donné pouvoir à Pauline CAILLONNEAU.

**Absents excusés** : Hélène LEMESLE.

**Absents** : Corinne BRAUD, Thony CHABOT, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

#### **D23092024\_03 : Ilot Charruyeau - Demande de subvention Départementale au titre du programme « Logement et Aménagement des Communes »**

La commune des Achards travaille en partenariat avec l'Etablissement Public du Foncier de la Vendée (EPF) depuis le 26 juin 2019 pour la réalisation d'un projet de renouvellement urbain de l'îlot Charruyeau situé au cœur de bourg du quartier de la Chapelle aux Achards.

Les objectifs sont de limiter l'étalement urbain tout en favorisant la revitalisation de ce cœur de bourg. Aujourd'hui sur un périmètre de 5 370m<sup>2</sup>, la commune maîtrise la quasi-totalité du foncier puisque seules deux propriétés, représentant 920m<sup>2</sup>, restent en cours de négociation.

Une étude de faisabilité a été finalisée le 30 novembre 2023. Elle prévoit un îlot urbain de 18 logements dont 4 existants et 14 créés soit une densité de 33,5 logements par hectare (contre 25 logements par hectare prévus par le PLUiH, soit une densité de 34% supérieure à la réglementation en vigueur). De plus, 20% de ces habitations seront des logements à caractère social.

Deux cellules commerciales, sur une surface de 275m<sup>2</sup>, sont également prévues en rez-de-chaussée des habitations.

En cœur d'îlot, se trouvera une petite placette afin de favoriser le lien social.

Enfin, seront intégrés du stationnement privatif et public.

Dans le cadre de l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation de ce projet structurant, le déficit s'élèverait à 881 877.50€. Ce montant a été calculé dans le cadre de l'étude de faisabilité en soustrayant les dépenses prévisionnelles (acquisition du foncier, frais de démolitions, travaux de viabilisation) au recettes prévisionnelles (vente de foncier). A cela sont déduits les 30% de subvention de l'EPF.

Au titre du programme départemental « logement et aménagement des communes », et selon les conditions d'octroi fixée à 25% du déficit plafonné à 400 000€ HT, une aide financière peut être sollicitée selon le plan de financement suivant :

Subvention Département	11 %	100 000.00 € HT
Commune des Achards	89 %	781 877.50 € HT
<b>Déficit d'opération</b>		<b>881 887.50 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- à déposer une demande d'aide financière auprès du Département de la Vendée au titre du programme « logement et aménagement des communes » selon le plan de financement ci-dessus exposé,
- et à signer tout acte afférent à cette opération.

La secrétaire de Séance,  
Lynda PRUVOST



Le Maire,  
Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jour, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 28 octobre 2024  
Au registre